

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/38

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le mardi 6 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 29 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

REÇU

Présents suppléants : M. ASSIMANS

M. VISSÉ donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

le 21 MAI 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Secrétaire de séance : Mme BERGES

Objet : TOURISME : Demande de subventions pour l'étude sur l'opportunité de créer un équipement dédié au pastoralisme
RAPPORT N° 140506-06-TOURISME

Dans le cadre du projet de pôle touristique pyrénéen de la vallée d'Ossau, une étude consacrée à l'opportunité de créer un équipement dédié au pastoralisme de la vallée est programmée.

Par la délibération n°2013/79 en date du 28 novembre 2013, le conseil communautaire a approuvé le DCE de cette étude, validé par la commission tourisme de la CCVO en date du 21 novembre 2013.

Cette étude s'articulera en deux phases, la deuxième étant optionnelle et dépendante du résultat de la première. Ainsi, à l'issue d'une phase consacrée au diagnostic de l'existant (offre, demande, concurrence) et des projets, l'étude déterminera si l'opportunité est avérée. Si tel est le cas, un second volet sera dédié à la détermination des caractéristiques de l'équipement dédié au pastoralisme.

La consultation a donné lieu à une pré-sélection, suivie après audition des quatre cabinets présélectionnés, du choix de l'agence AVEC (basée à Bordeaux – 33 000) pour un montant de 17 300 euros hors taxes (soit 20 760 euros ttc). Pour rappel, 30 000 euros avaient été budgétés en 2013 pour la réalisation de cette étude.

Pour cette étude, le montant des dépenses étant connu, il convient désormais de solliciter formellement nos partenaires institutionnels, dans le cadre du Pôle Touristique Pyrénéen.

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport,

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil régional d'Aquitaine et au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, à hauteur, pour chacun, de 20% du montant hors taxes (soit 60 % de subventionnement global).



Le Président

Jean-Paul CASAUBON